

Compte-rendu

A Paris, le 26 septembre 2024

Prévention des risques et conditions de travail : **FO Agriculture** souligne les défis à venir ! F3SCT des services déconcentrés du 17 septembre 2024

Cette instance était présidée par : Nadine RICHARD-PEJUS, Adjointe au Chef du SRH (SG) accompagnée de ses collaborateurs.

FO Agriculture était représentée par : Marc AUDIBERT, Frederick BOQUET, Amélie SCHELL, Sabine STOECKLIN et Sylvain THIBAULT.

Résumé : Les discussions portaient sur la prévention des risques professionnels, la coordination des formations en santé et sécurité, et l'amélioration des conditions de travail au sein du ministère de l'Agriculture et ont mis en avant le manque de moyens pour appliquer les mesures sur le terrain et la gestion des budgets alloués pour 2024.

Désignation des secrétaires : Sylvain Thibault (**FO Agriculture**) a été élu secrétaire de l'instance, avec Benoît Vigreux (CFDT) et Yacina Loillier (Elan Commun) comme secrétaires adjoints, tous désignés à l'unanimité.

Formations spécialisées des CSA : La discussion a porté sur la coordination entre les différentes formations spécialisées des CSA notamment nationales, avec un accent sur la santé et la sécurité au travail. Les formations nationales viendront compléter celles de proximité pour une meilleure prise en charge des conditions de travail. **FO Agriculture** se félicite des formations spécialisées, mais demande un dialogue continu pour qu'elles soient adaptées aux réalités du terrain.

Programme National de Prévention (PNP) 2024-2027 : La mise en œuvre du programme est structuré autour de 4 axes et 11 objectifs, visant à prévenir les risques professionnels, notamment psychosociaux. Des inquiétudes ont été exprimées pour appliquer ces mesures, notamment dans les abattoirs et autres secteurs sensibles. Les tensions entre agents et administrés ont également été signalées. **FO Agriculture** s'inquiète du manque de moyens pour appliquer les mesures de prévention et demande des garanties sur la protection des agents, notamment dans les secteurs à risque.

Questions diverses : **FO Agriculture** demande des solutions face notamment au manque de médecins du travail au MASAF, aux risques psychosociaux, aux impacts négatifs des mesures immobilières sur les conditions de travail, ainsi que sur les restrictions budgétaires actuelles.

Voir la déclaration liminaire de FO Agriculture : « [Amélioration des Conditions de Travail des Agents DRAAF, DAAF et DRIAAF : Défis Actuels et Mesures Demandées par FO Agriculture](#) »

Désignation des secrétaires de l'instance

Le secrétaire de la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail participe à organiser les séances. Il co-signe les procès-verbaux des réunions notant les décisions, les discussions et les actions à suivre. Il facilite la communication entre les membres et les autres parties prenantes en transmettant les informations importantes et en répondant aux questions. Il suit la mise en œuvre des décisions prises pour s'assurer qu'elles sont correctement appliquées. Enfin, il veille à ce que les activités du comité respectent les règlements internes et les obligations légales.

FO Agriculture soutient la désignation d'un de ses membres comme secrétaire, et confirme son implication dans les travaux de cette instance en tant que première organisation syndicale.

Sylvain Thibault (FO Agriculture) a ainsi été élu secrétaire de l'instance, avec Benoît Vigreux (CFDT) et Yacina Loillier (Elan Commun) comme secrétaires adjoints, tous désignés à l'unanimité.

Articulation des formations spécialisées des CSA

Référence : Note de service SG/SRH/SDDPRS/2024-330 du 14/06/2024 relative à l'organisation et fonctionnement des CSA au MASAF.

De quoi parle-t-on ?

Depuis décembre 2022, les Comités Sociaux d'Administration (CSA) ont remplacé les comités techniques (CT) et les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Les CSA visent à améliorer le dialogue social et à intégrer les questions de santé et sécurité dans un cadre plus global de gestion des ressources humaines.

Principales caractéristiques : Les CSA doivent être consultés sur certains projets réglementaires, plans d'action importants, et modifications significatives des conditions de travail ou de sécurité. Les CSA discutent annuellement de leur programmation de travail, du bilan des lignes directrices, et des orientations générales en matière de ressources humaines tous les deux ans.

Le débat

Les membres ont discuté de l'articulation des formations spécialisées (FS) des Comités Sociaux d'Administration (CSA) au niveau national, en soulignant l'originalité du MASAF qui a créé des CSA thématiques pour répondre aux besoins spécifiques de santé et sécurité au travail (SST). Il est jugé essentiel de maintenir un dialogue entre les différentes instances pour assurer une bonne coordination et fluidité dans le traitement des dossiers. Les formations spécialisées de proximité ne seront pas remplacées par celles à l'échelle nationale, mais viendront en complément pour analyser et prescrire des actions sur des sujets transversaux. L'objectif est de s'assurer que tous les agents du ministère sont couverts par une instance dédiée au suivi de leurs conditions de travail. Les outils créés dans ce cadre seront promus pour aider les services déconcentrés à agir efficacement.

FO Agriculture a salué la création de formations spécialisées (FS) thématiques par le MASAF, en particulier dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Le syndicat insiste toutefois sur l'importance d'un dialogue continu entre les instances nationales et locales pour que les agents des services déconcentrés bénéficient pleinement des dispositifs de prévention. **FO Agriculture** souhaite s'assurer que ces instances soient réellement efficaces et adaptées aux réalités du terrain, et non simplement un cadre théorique.

Point d'étape sur les travaux en cours du programme national de prévention 2024-2027

Nota : Programme national de prévention 2024-2027 des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

De quoi parle-t-on ?

Ce Programme s'appuie sur une concertation entre le ministère, les partenaires sociaux et les acteurs de la prévention. Il repose sur quatre axes stratégiques principaux :

1. **Consolider le pilotage et la gouvernance de la prévention** : Développer des outils robustes pour évaluer les risques professionnels, améliorer le rôle des managers et partager les connaissances des risques.
2. **Renforcer la prévention primaire et la culture de prévention** : Promouvoir une culture commune de sécurité, améliorer les conditions de travail et prévenir des risques spécifiques comme les violences, les agents chimiques ou biologiques.
3. **Développer la prévention de la désinsertion et de l'usure professionnelle** : Prévenir l'usure professionnelle et maintenir dans l'emploi les personnes en situation de handicap.
4. **Améliorer le système d'acteurs** : Renforcer le rôle des conseillers en prévention, garantir l'accès à une prévention pluridisciplinaire et soutenir le réseau des inspecteurs en santé et sécurité.

Ces axes visent à rendre la gestion des risques plus efficace, grâce à une approche collaborative et stratégique.

Le débat

L'évaluation de ce programme est une préoccupation centrale. Des indicateurs de suivi seront établis, et une convention a été signée avec l'Université Clermont-Ferrand pour réaliser une évaluation scientifique de l'objectif 5 et de sa mise en œuvre. Une restitution est prévue en novembre 2024, avec la participation de représentants des différentes instances.

Pour autant, **FO Agriculture** s'est interrogé sur la manière dont les indicateurs seront analysés et sur l'efficacité du plan, notamment dans les secteurs sensibles comme les abattoirs, où un renforcement des actions en matière de santé et sécurité est en cours. **FO Agriculture** souligne la nécessité d'une évaluation rigoureuse de l'efficacité du programme de prévention et demande des garanties sur la protection des agents face à ces risques.

D'autre part, un point a été demandé sur les suites de la mission d'inspection du CGAAER relative à la mise en

place d'un contrôle unique. A ce stade ce contrôle serait mis en œuvre en lien avec les chambres d'agriculture, et prévoirait un projet de charte concernant la communication avec les administrés. Les représentants syndicaux s'inquiètent des conséquences de ces travaux sur l'organisation des missions de contrôle. Ils demandent des garanties sur la pérennité et la sécurité des missions menées par les agents du ministère.

FO Agriculture a rappelé l'importance de protéger les agents dans un cadre de dialogue renforcé avec les administrés et a demandé des mesures concrètes pour renforcer la sécurité des agents confrontés à des situations tendues, notamment dans le cadre de missions de contrôle.

En outre **FO Agriculture** s'inquiète de l'inadéquation entre les directives de prévention définies au niveau national et les ressources réellement allouées aux services déconcentrés pour les mettre en œuvre. Le syndicat estime que les agents sur le terrain, les secteurs sensibles tels que les abattoirs, manquent de moyens suffisants pour appliquer ces mesures.

Une réévaluation des moyens alloués aux services déconcentrés est indispensable pour garantir que les consignes de prévention théoriques puissent effectivement être appliquées sur le terrain. Une attention particulière sera portée sur les mesures de protection des agents, avec un accent sur la formation et l'amélioration des conditions de travail, surtout dans des secteurs sensibles comme les missions de contrôle et les abattoirs.

Questions diverses de **FO Agriculture**

Investissements en prévention des RPS dans les services déconcentrés

FO Agriculture a soulevé la question des investissements nécessaires pour prévenir les risques psychosociaux (RPS). L'administration a reconnu un manque de praticiens (médecins du travail et infirmiers) dans certains territoires. Pour pallier ce déficit, la MSA prévoit le recrutement de nouveaux praticiens et encourage les partenariats locaux avec d'autres employeurs publics. En outre, le plan national de prévention du MASAF visera à rendre la gestion des risques plus efficace, grâce à une approche collaborative et stratégique.

Convention nationale MSA-MASAF sur la médecine du travail

La convention nationale MSA-MASAF, qui régit la médecine du travail au sein du ministère, a été renouvelée cet été. Bien qu'un modèle de convention locale ait été transmis aux DRAAF, la mise en œuvre est freinée par le manque de praticiens. **FO Agriculture** a insisté sur l'urgence de trouver des solutions locales pour répondre aux besoins des agents. En réponse aux crises agricoles et sociales, l'administration a annoncé qu'elle travaille à une mutualisation des ressources médicales avec d'autres ministères et services de santé publique. L'objectif est de garantir une couverture médicale adéquate pour les agents, en recrutant davantage de praticiens et en développant une approche pluridisciplinaire, intégrant ergonomes et infirmiers.

Impact de la doctrine d'occupation des immeubles tertiaires de l'État

FO Agriculture a vivement critiqué les conséquences des mesures d'optimisation immobilière, notamment la densification des espaces de travail et la réduction des surfaces dans les cités administratives. Ces politiques, contenues dans l'instruction du Premier ministre du 8 février 2023, risquent de dégrader les conditions de travail des agents. Le MASAF, bien que non directement responsable, a annoncé qu'il participera à des échanges interministériels pour évaluer les effets de ces politiques sur le bien-être des agents.

Programme 348 de rénovation des cités administratives

Le programme 348, qui prévoit la rénovation des cités administratives, avec notamment une réduction des surfaces et la densification des espaces, est une source de préoccupation pour **FO Agriculture** qui demande que les agents soient impliqués dans les discussions afin que ces projets prennent en compte les risques psychosociaux et l'impact sur les conditions de travail.

Bilan des comités régionaux intersyndicaux de concertation (CRIC)

Certains CRIC fonctionnent bien, tandis que d'autres rencontrent des difficultés. Un bilan sera prochainement établi, avec une réunion prévue avec les secrétaires généraux des DRAAF pour évaluer et améliorer leur efficacité. **FO Agriculture** demande que l'administration fasse le nécessaire pour que le fonctionnement des CRIC soit optimal dans toutes les régions

Budgets des services

Enfin, la question des budgets et des restrictions flexibles a été abordée. Les membres sont en attente des arbitrages ministériels concernant les budgets alloués aux services pour 2024. Malgré les contraintes budgétaires, la continuité des missions de contrôle reste une priorité. Il a été précisé qu'aucune consigne n'a été donnée pour stopper les recrutements dans les services.

En conclusion, l'administration a rappelé que la prévention des risques psychosociaux, la mutualisation des ressources et la souplesse budgétaire sont au cœur des discussions. Une réunion avec les SG des DRAAF est prévue la semaine prochaine pour approfondir certains des sujets soulevés. A suivre...

*L'équipe **FO Agriculture***



Être solidaires et avancer ensemble
Résister - Revendiquer - Reconquérir

Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

